

**AVIS PUBLIC**  
**ÉTUDE DES DEMANDES DE PERMIS DE DÉMOLITION**

**PRENEZ AVIS** que le comité d'étude des demandes de permis de démolition tiendra une séance le 19 juin 2023, à compter de 18 h 30, à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement située au 815, rue Bel-Air, 2<sup>e</sup> étage, afin de statuer, conformément au Règlement régissant la démolition d'immeubles de l'arrondissement (RCA07 22014), sur une demande ayant trait à la démolition des immeubles suivants :

- **2452, rue de Rozel**
- **2281, rue De Villiers**

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les dix jours de la publication du présent avis, faire connaître son opposition motivée au secrétaire d'arrondissement, de la manière suivante :

- par la poste ou en personne au 815, rue Bel-Air, 1<sup>er</sup> étage, Montréal, Québec, H4C 2K4, à l'attention du secrétaire d'arrondissement;
- en écrivant un courriel à l'adresse : [greffesud-ouest@montreal.ca](mailto:greffesud-ouest@montreal.ca);

Fait à Montréal, le 6 juin 2023

Le secrétaire d'arrondissement,  
Sylvie Parent, notaire